

RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION Session 2025

Référence : Arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours

Informations relatives au(x) poste(s) à pourvoir :

Profil du poste : **Adjoint(e) en gestion administrative**

Corps : **Adjoint technique de recherche et de formation**

BAP : J

Date de nomination : **1^{er} septembre 2025**

Nombre de postes à pourvoir : 1

1. Conditions générales d'accès aux recrutements sans concours

Pour vous inscrire, vous devez au plus tard le jour de la première réunion de la commission chargée de la sélection des dossiers des candidats :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen,
- jouir de vos droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national,
- justifier des conditions d'aptitude physique requises (compte tenu des possibilités de compensation du handicap).
- Aucune condition d'âge, de diplôme ou d'expérience professionnelle n'est exigée des candidats.

2. Comment et quand candidater

Pour candidater, vous devez envoyer **un curriculum vitae détaillé et une lettre de motivation à :**

**INALCO
DRH – Pôle GPEEC
65 rue des Grands Moulins
75013 PARIS**

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au 30 avril 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi). **L'envoi en recommandé simple est conseillé.**

Déroulement du recrutement

